

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2011/599

Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'ouverture du capital de la société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac. Convention de partenariat entre le Conseil Régional d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux. Autorisation de signer.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat a récemment fait connaître sa volonté de se désengager de tout ou partie du capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux - Mérignac (SADB) créée le 20 avril 2007 et concessionnaire de l'aéroport jusqu'en mai 2037.

Le capital de cette société se répartit aujourd'hui entre l'Etat (60 %), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (25 %), la Région Aquitaine (3,75 %), la Communauté urbaine de Bordeaux (3,75 %), le Département de la Gironde (3 %), la Ville de Bordeaux (3 %) et la Ville de Mérignac (1,5 %).

Consensuellement, l'ensemble des collectivités locales se sont interrogées sur l'opportunité de se porter candidates à l'acquisition de tout ou partie de parts de l'Etat. Il en est ressorti une volonté commune, à laquelle adhère également la CCIB, de conserver la maîtrise de cet outil de développement territorial avec un actionariat majoritairement public et local.

Même si le processus semble aujourd'hui ralenti, il est proposé de se faire assister en tant que de besoin, par un cabinet conseil qui aura notamment pour mission de préciser les objectifs des collectivités au regard de la maîtrise du capital de la SABM, d'oeuvrer à la constitution d'un pacte d'actionnaires et in fine, de négocier au mieux le prix final d'acquisition si la démarche va à son terme.

Pour ce faire, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, une prestation d'assistance à maître d'ouvrage est prévue via un marché à bons de commande, porté par la Région Aquitaine.

Le coût plafond de cette prestation s'élève à 230 588 € TTC, avec un financement de la Région, de la CUB et de la CCIB à respectivement 21 % chacun, du Département et de la Ville de Bordeaux à 15 % chacun et de la Ville de Mérignac à hauteur de 7 %.

Le montant maximum de la participation de la Ville, sera ainsi de 34 588 € TTC et sera inscrit au budget en fonction des dépenses réellement engagées.

Le projet de convention, qui vous est soumis, a pour objet de définir les modalités de cette opération.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est ci-annexé,

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. BRON. -

Il s'agit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'ouverture du capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac dans lequel l'Etat détient 60% des parts et dans lequel nous sommes actionnaires à hauteur de 3% avec également la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Mérignac.

Ce processus est connu de nous tous mais il faut dire qu'il semble aujourd'hui véritablement ralenti, et donc de façon conservatoire il est proposé de se faire assister en tant que de besoin par un cabinet conseil qui aura notamment pour mission de préciser les objectifs des collectivités au regard de la maîtrise du capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac.

J'ajouterai que cette prestation est portée par la Région d'Aquitaine.

Le coût est de 230.000 euros.

Et à proportion du capital que nous détenons dans cette société le montant de participation de la Ville serait de 34.588 euros.

Aussi il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé.

(Monsieur le Maire regagne la séance et en reprend la présidence à 19 h 17)

M. LE MAIRE. -

Merci. Et merci à Mme FAYET, mais il y a des bonnes choses auxquelles il ne faut pas prendre goût prématurément... (Rires)

Sur la 599 y a-t-il des prises de parole ?

Mme DESAIGUES

MME DESAIGUES. -

Monsieur le Maire, cette délibération s'inscrit dans un long feuilleton qui devait conduire à la privatisation de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac.

En effet, le gouvernement entendait céder ses parts dans les aéroports de Bordeaux, Lyon, Toulouse, Montpellier pour renflouer ses caisses.

Cette opération financière aurait été préjudiciable à nos populations. Un aéroport est bien entendu un lieu de transit, mais il constitue également un outil d'aménagement et de développement très fort.

Evidemment il a semblé à beaucoup que ces préoccupations-là auraient échappé à Vinci Véolia, au Canadien Lavalin ou à l'Australien Mc Harry

Nous constatons que le front des collectivités territoriales a fait reculer l'Etat et que le gouvernement est revenu à plus de sagesse.

Ceci étant dit, il ne faut pas écarter la concurrence de la LGV qui changera considérablement la donne rapidement à partir de 2016. L'aéroport risque de perdre des passagers qui ne seront pas compensés en totalité par le low-cost, même si les résultats de ce dernier sont encourageants.

L'étude que propose l'ensemble des collectivités est donc indispensable même si son montant peut nous paraître élevé.

Bien entendu nous voterons pour.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a t-il d'autres demandes ?

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Conformément à ce que nous avons déjà dit à la Communauté Urbaine à l'occasion de cette ouverture du capital nous allons voter contre le bouclage tel qu'il est annoncé dans cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mais la délibération ne prévoit pas l'ouverture du capital. C'est une étude pour en examiner les conséquences.

Vous votez contre quand même.

Mme DESAIGUES a bien rappelé où nous en sommes, c'est-à-dire que l'ensemble des collectivités plus la Chambre de Commerce estiment que nous devons continuer à garder la main sur l'aéroport. L'Etat s'est fait une raison pour l'instant.

En toute hypothèse il faut travailler à la reconversion indispensable de l'aéroport dans la perspective de l'arrivée de la LGV. Donc il y a d'autres trafics à développer : internationaux, trans-européens, à bas coût, etc. Cette étude est prévue dans cet esprit-là.

Vote contre du groupe communiste malgré tout.

Pas d'autres votes contre ? Pas d'abstentions ?

(Aucun)

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL REGIONAL
D'AQUITAINE ET LA VILLE DE BORDEAUX**

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE
L'OUVERTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE AEROPORTUAIRE DE
BORDEAUX-MERIGNAC**

- **Le CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE**, représenté par son Président Alain ROUSSET, Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux cedex

Et

- **La Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire Alain JUPPE dûment habilité par délibération du _____ ; et domiciliée Hôtel de Ville, Place Pey Berland - 33000 Bordeaux,

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

La délibération du Conseil Régional d'Aquitaine n°2 011-877 du 11 avril 2011,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT,

PREAMBULE

La loi du 20 avril 2005 relative aux Aéroports a permis aux gestionnaires des grands aéroports nationaux de demander à l'Etat la création de Sociétés Aéroportuares dont le capital initial est entièrement public. Ce nouveau dispositif permet à l'Etat de rester le concédant mais le concessionnaire devient une société de droit privé dont le capital se répartit entre l'Etat à hauteur de 60%, la Chambre de Commerce et d'Industrie (jusque là concessionnaire) à hauteur de 25% et les collectivités territoriales à hauteur de 15%. C'est dans ce cadre que la Société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac (SADBM) a été créée le 20 avril 2007. La SADBM est une société par actions simplifiées, transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition de la SADM est la suivante :

Actionnaire	Part du capital	Sièges au conseil de surveillance
Etat	60%	9
CCI Bordeaux	25%	4
Région	3,75%	1
CUB	3,75%	1
Conseil Général	3%	1
Ville de Bordeaux	3%	1
Ville de Mérignac	1,5%	1 (censeur)
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>17 +1 censeur</i>

Un arrêté du 17 avril 2007 a autorisé le transfert de la concession de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac à la SADB, et depuis le 2 mai 2007, la concession lui a été accordée pour une durée de 30 ans.

L'Agence des participations de l'Etat (APE) a procédé à l'estimation de la valorisation des sociétés aéroportuaires (c'est-à-dire leur capacité à générer des profits) fin 2010, en s'appuyant sur la banque-conseil Société Générale. L'APE souhaite finaliser l'ouverture du capital de la Société Aéroportuaires d'ici l'automne 2011. La vente des parts de l'Etat pourrait se faire par un appel d'offres ouvert et alloti par aéroport.

Il a été décidé de lancer une prestation d'assistance à l'ouverture du capital, co-financée par les acteurs publics de la SADB, c'est à dire le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Mérignac, la Ville de Bordeaux, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

Pour ce faire, le Conseil Régional a été désigné maître d'ouvrage pour conduire cette prestation et lancer les consultations nécessaires à sa réalisation en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

La mission sera à réaliser sur la totalité de la durée du calendrier d'ouverture du capital de la société aéroportuaire.

Suite à l'analyse des offres remises par les entreprises ayant répondu à l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 12 mars 2011, après avis du comité technique en charge du suivi du dossier et par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 22 avril 2011, le Conseil Régional, a décidé d'attribuer le marché à DELOITTE CONSEIL/SETEC INTERNATIONAL pour un marché à bon de commande (référence : 2011IA000S0389) qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 192 800 € HT soit 230 588,80 € TTC.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire dans le cadre du financement de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'ouverture du capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac.

ARTICLE 2 : Modalités financières

2.1 MONTANT DE L'ETUDE

Conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement et s'agissant d'un marché à bon de commande, l'offre de la société DELOITTE est retenue pour un montant minimum de 30 000 € HT soit 35 880 € TTC et un maximum de 192800 € HT soit 230 588 € TTC,

2.2 MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE CO-FINANCEURS

Compte tenu de la part totale du capital détenue par les acteurs publics locaux (40%) et de la part du capital détenue par chacun d'entre, le plan de financement suivant a été retenu :

	Parts actuelles dans la SADBM	Part de financement de l'AMO	Financement €
Conseil régional	3,75%	21%	48 424 €
CUB	3,75%	21%	48 424 €
CG33	3%	15%	34 588 €
Ville de Bordeaux	3%	15%	34 588 €
Ville de Mérignac	1,5%	7%	16 140 €
CCIB	25%	21%	48 424 €
			230 588 €

Ainsi,

- la participation du **Conseil Régional d'Aquitaine** s'élève à 40 488,29 € HT, soit 48 424 € TTC correspondant à 21% des dépenses totales.
- la participation de la **Ville de Bordeaux** s'élève à 28 919,73 € HT, soit 34 588 € TTC correspondant à un financement à hauteur de 15% des dépenses totales.

2.3 MODALITES DE VERSEMENT

Sur production des différents rapports d'études et après réception d'un avis de somme à payer (titre de recettes exécutoire) sur justificatifs de dépenses engagées émis par le Conseil Régional d'Aquitaine, la Ville de Bordeaux procédera, au fur et à mesure, au paiement de sa participation dans la limite de 34 588 €.

2.4 MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION

Si des écarts sont constatés entre le montant des prestations réellement payées au titulaire du marché et le montant du marché initialement conclu, ou si des modifications (avenant) viennent modifier le montant initial du marché, la participation du co-financeur serait recalculée au prorata des parts de financements arrêtés ci-avant et sur présentation des pièces comptables justificatives.

2.5 COMMUNICATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le Conseil Régional s'engage à fournir au(x) co-financeur(s) qui en fait (font) la demande, les documents et informations relatifs à l'exécution des prestations ainsi que toutes pièces comptables justificatives.

ARTICLE 3 : Modalités comptables

Les sommes dues sont versées par virement à la Paierie de la Région Aquitaine, 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex, au compte :

Code Etablissement	Code Guichet	N° de Compte	Clé
20041	011001	0600800 M 022	67

ARTICLE 4 : Date d'effet de la convention – Durée – Résiliation

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties.

Elle prendra fin après admission définitive des prestations et paiement du solde du marché n°2011IA000S0389.

Le non-respect des termes de la convention par l'un des deux signataires pourra entraîner sa résiliation.

ARTICLE 5 : Contentieux

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré, faute de règlement amiable, devant le tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires originaux à Bordeaux, le

Le Président
Conseil Régional d'Aquitaine

Le Maire
Ville de Bordeaux

D-2011/600**Versement d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde dans le cadre de la convention de gestion de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix, pour l'exercice 2010. Décision. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par les délibérations en date du 23 octobre 2006 et du 30 mars 2009, la Ville de Bordeaux a confié la gestion de la pépinière d'entreprises artisanales du 11 rue du Port, dans le quartier Sainte-Croix, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde a présenté à la Ville, le 20 juin dernier, le rapport moral et financier pour l'année 2010.

Au cours de 2010, plusieurs mouvements d'entreprises ont eu lieu.

En début d'année, la SARL OTORI (menuiserie et isolation du bâtiment) ainsi qu'un architecte ont intégré la structure.

Parallèlement, Clim'Edia (froid et climatisation) et Ausone Energie (soutien scolaire) sont sortis de la pépinière pour s'installer dans d'autres locaux à Bordeaux et pour poursuivre le développement de leur activité.

Deux entreprises qui avaient dépassé la période de 23 mois d'hébergement en pépinière ont aussi quitté la structure fin 2010. L'activité de plomberie a été implantée et pérennisée dans le quartier tandis que l'activité d'électricité générale a déposé le bilan pour cause de mauvais résultats. L'entreprise Maman Pélican (couches lavables) a pour sa part transféré ses activités dans le département du Nord.

Au mois de novembre 2010 s'est tenu un comité de recrutement qui a décidé d'intégrer quatre nouvelles entreprises à compter de décembre 2010 et janvier 2011 : un bottier, une ébéniste, un architecte et une paysagiste.

Au 31 décembre 2010, quatre bureaux et deux ateliers étaient occupés tandis qu'un bureau et deux ateliers étaient libres.

RECAPITULATIF DES ENTREES/SORTIES EN 2010			
ENTREES	SORTIES	ACTIVITE	EMPLOIS
OTORI		menuiseries et isolation	1
A. Prout		architecte	1
F. Moreau		architecte	1
V. Leydier		paysagiste	1
	Clim'edia	froid et climatisation	1
	Ausone Energie	soutien scolaire	1
	Amelecte Synergie	électricité générale	1
	Un Plombier dans la Ville	plomberie	1
	Maman Pélican	couches lavables	1

D'un point de vue financier, le total des charges d'exploitation pour 2010 s'élève à 47 776,35€, répartis comme suit : 27 670,95€ de charges externes et 20 105,40€ de charges de personnel.

Les charges d'exploitation de 2010 sont en diminution par rapport 2009 où leur montant était de 50 949,87€ (57 557,59 € en 2008). Cette baisse est essentiellement liée aux charges de personnel.

Concernant les produits, les loyers perçus s'élèvent pour 2010 à 18 132,19€ (21 171,05 en 2009).

Les conventions successives du 3 novembre 2006 et du 10 juillet 2009, signées entre la Ville et la CMA33, prévoient une prise en charge par les deux institutions, à parts égales, du déficit d'exploitation de la pépinière.

Aussi, pour équilibrer le budget 2010 de la structure, il est nécessaire de verser la somme de 29 125€, à répartir entre la CMA33 et la Ville de Bordeaux, soit 14 562,50€ chacune.

Les documents ci-annexés sont conformes aux dispositions prévues dans les conventions de gestion qui couvrent l'année 2010.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 14 562,50€ à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRON. -

Monsieur le Maire, cette délibération concerne le versement d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de la gestion de la pépinière artisanale. Vous l'avez d'ailleurs visitée il y a une dizaine de jours et, je l'espère, vous avez pu vous rendre compte qu'après un petit passage à vide nous allons maintenant dans une nouvelle direction.

C'est un établissement qui marche relativement très bien, pour ne pas dire véritablement très bien, avec, à l'heure où nous parlons par rapport au bilan que nous avons sous les yeux qui est établi à fin 2010, la quasi totalité des bureaux et des ateliers qui sont remplis à l'exception d'un et demi, avec de nouveaux jeunes qui sont talentueux et qui ont envie de s'épanouir et de réussir dans leur métier.

Nous avons, à peu près au même niveau à quelques centimes d'euros près, la même participation que l'année dernière puisqu'il faut préciser que le déficit que nous avons est de 29.125 euros, que nous partageons avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à hauteur de 14.562,50 euros.

J'ajoute que plus de 90% des jeunes, ou moins jeunes, qui sortent de cette pépinière s'installent sur la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Très bien.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. BRON vient de répondre en grande partie à mon interrogation sur le fait que je constatais que sur l'année 2010 seulement 66% des locaux étaient occupés.

Je suis satisfaite d'apprendre qu'en grande partie tous les locaux sont pris. Je pense que c'est lié aux actions principales menées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur la volonté de redynamiser par le biais d'une communication intensive l'existence et les disponibilités de cette pépinière.

Je voulais mettre aussi en avant le fait que la conjoncture actuelle n'est pas très favorable pour les entreprises dans certains cas, et bien que les tarifs appliqués soient très intéressants, peut-être pourrait-on revoir une tarification beaucoup plus attractive. Je sais que cela demanderait un effort supplémentaire à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et à la Ville de Bordeaux, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut apporter un regard très attentif à l'espoir de beaucoup de jeunes qui veulent démarrer dans le monde du travail et qui se trouvent parfois en grande difficulté.

M. LE MAIRE. -

Merci. Il faut surtout rappeler que la pépinière est un lieu de passage, pas un lieu d'installation définitive. C'est fait pour mettre le pied à l'étrier. D'ailleurs c'est ainsi que ça fonctionne, ce qui peut expliquer qu'il y ait une rotation régulière.

Moi-même, comme le disait M. BRON, je suis allé voir la pépinière de la rue du Port. J'ai trouvé des jeunes heureux d'être là et très engagés dans leurs projets. C'est vraiment une bonne opération.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstention ?

(Aucune)

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES BORDEAUX SAINTE-CROIX



Compte-rendu d'activités 2010





L'ACTIVITE DE LA PEPINIERE

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2010

1 - POINT AU 31 décembre 2010

Début 2010, les locaux sont occupés par les entreprises suivantes :

- Amelecte services, Hachemi M'HAMDI, Electricité
- Clim'Edia système, Jocelyn MAURICE, Froid et climatisation
- Maman Pelican Marie, TINK LONG KI, Vêtements écologiques et couches lavables
- Un plombier dans la ville, François MERIC, Plombier
- Ausone synergie, Marguerite SUBILET, Soutien scolaire
- Energie de la lune, Marc LAFOSSE Jérôme COUGOUL, recherche et développement en Océanographie parcs hydroliens
- Alexandre PROUT, Architecte
- SARL OTORI, Philippe BAUDRAS, menuiserie isolation du bâtiment

Courant 2010, plusieurs mouvements ont eu lieu :

En début d'année, sont arrivés la SARL OTORI, menuiserie et isolation du bâtiment et Alexandre PROUT, architecte.

En milieu d'année, deux entreprises sont parties CLIM'EDIA SYSTEM et AUSONE SYNERGIE.

En fin d'année, trois autres entreprises sont parties AMELECTE SERVICES, UN PLOMBIER DANS LA VILLE et MAMAN PELICAN et deux sont entrées Vanessa LEYDIER, paysagiste et François MOREAU, architecte.

AUSONE SYNERGIE s'est installée rue Sarrette à Bordeaux, AMELECTE SERVICES à proximité de la pépinière et UN PLOMBIER DANS LA VILLE est situé rue Camille Sauvageau.

CLIM EDIA SYSTEM a souhaité implanter son entreprise à son domicile (à Gradignan), faute de local en centre-ville à un tarif que l'entreprise pouvait honorer. MAMAN PELICAN, pour des raisons personnelles, a été transférée au domicile d'un des 3 associés (dans le Nord).



Au cours de cette année 2010, le bureau n° 5 a été inoccupé jusqu'à Décembre, le bureau n° 2 a été inoccupé de Juillet à Novembre et le bureau n° 4 durant le mois de décembre. L'atelier n°2 a été inoccupé de Juin à Décembre.

La pépinière a donc connu de nombreux mouvements d'entreprises en 2010. Ceux-ci s'expliquent par l'arrivée au terme des conventions d'occupation de plusieurs résidents. En effet, la pépinière connaît depuis fin 2010 sa troisième génération d'entreprises depuis sa création.

2 - ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET GESTION DES LOCAUX

Accueil :

A son arrivée chaque entreprise bénéficie de l'établissement d'un dossier économique initial comprenant :

- un compte de résultat prévisionnel
- le calcul du seuil de rentabilité
- un tableau de financement
- un bilan de clôture
- un budget de trésorerie

Si l'entreprise possède déjà ces documents, l'animateur vérifie la cohérence du projet avec les documents produits.

Accompagnement :

L'accompagnement consiste, entre autres, en des suivis sur rendez-vous au cours desquels sont vérifiés et ajustés les éléments du prévisionnel en fonction du niveau d'activité de l'entreprise.

L'animateur diffuse régulièrement de l'information législative, réglementaire, technique ou pratique, par la mise à disposition de revues à caractère économique ou par la sélection d'articles.

L'animateur est l'interlocuteur des résidents pour toute question de type réglementaire ou administratif (social, fiscal...). Il est l'interface entre les résidents et leur environnement. Il participe à la constitution de leur réseau professionnel.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Aquitaine
Section Gironde

Sur site plusieurs jours par semaine, les résidents bénéficient de sa présence, ainsi, des relations informelles s'établissent hors des rendez-vous programmés.

Il est à noter que durant les premiers mois d'activité les demandes sont essentiellement liées à la détermination et la mise en place d'une stratégie commerciale et des moyens de communication.

Gestion des locaux :

L'animateur assure la gestion technique du bâtiment :

- maintien en l'état de l'immeuble confié en relation avec les services techniques de la mairie de Bordeaux
- gestion et maintien en état des équipements collectifs
- gestion des fluides et des énergies
- gestion de l'alarme
- gestion des véhicules électriques
- refacturation des consommations
- suivi des facturations et des encaissements.

3 - PEPINIERE, LIEU DE VIE

La pépinière, par ses activités différentes mais toutes en création permet une relation naturelle et étroite entre les résidents. Même si l'année 2010 a été une année de transition et « de passage de témoins » entre deux générations d'entreprises, les plus anciennes ont joué un rôle très important d'intégration des plus jeunes.

Les nouvelles structures arrivées en cours et en fin d'année, ainsi que celles rentrées en début d'année 2011 ont insufflé une dynamique supplémentaire.

Des actions comme les ateliers facebook et web pour les artisans ou la participation au salon Viv'Expo ont montré que la pépinière prenait en compte les évolutions technologiques qui se font actuellement sur différents secteurs.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Aquitaine
Section Gironde

4. UNE LARGE COUVERTURE MEDIATIQUE

L'importante couverture médiatique dont a bénéficié la pépinière depuis son démarrage a été confortée en 2010 et continuera également en 2011.

La communication s'est organisée autour de différents supports et actions :

- Lettre économique de la Mairie de Bordeaux
- Promotion à l'occasion du salon de la création d'entreprises
- Sites internet de la Mairie de Bordeaux et de la CMA 33
- Réunions d'informations à la CMA 33
- Affichage dans les locaux de la CMA 33
- Elaboration d'une plaquette distribuée aux différents partenaires
- Participation au Salon Viv'Expo
- Article dans la presse

5. AXES D'ACTION 2011

Pour l'exercice 2011, les axes privilégiés seront les suivants :

- Accueillir et intégrer les nouveaux arrivants et les mettre en relation avec les réseaux professionnels.
- Redynamiser la communication autour de la Pépinière, communication institutionnelle et communication sur les entreprises résidentes (sud-Ouest).
- Renforcer le positionnement de la Pépinière comme acteur d'animation du quartier et lieu de vie, en y organisant quelques manifestations en fonction de l'actualité (signature de la charte éco-citoyenne dans le cadre de la semaine de développement durable...).
- Renforcer le dispositif d'accompagnement à la sortie des résidents de la pépinière.

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET
FINANCIER 2010**

**Pépinière d'entreprises
artisanales et de services
du centre historique de Bordeaux**

Bilan 2010 – Situation 2011

Lundi 20 Juin 2011



**COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET
FINANCIER 2010**



COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

- 4 bureaux sont occupés :
 - * Pose menuiseries et isolation
 - * Recherche et développement en océanographie
 - * Architectes
 - * Paysagiste

- 2 ateliers sont occupés :
 - * Restauratrice de meubles - Ebéniste
 - * Fabrication de chaussures - Bottier

- 2 ateliers et 1 bureau sont à pourvoir

Soit un taux d'occupation de 66 %

Zoom sur les résidents actuels ATELIERS

PAULS :

M^r Paul SCHIEGNITZ

2

Bottier

Entré le 15/01/2011

Besoin de dynamiser stratégie commerciale et de créer un réseau sur Bordeaux.

Albane BERNARD-BORDES :

Ebéniste – Restauratrice de meubles

Entrée le 17/01/2011

Très bon réseau relationnel. Entreprise saine et CA en augmentation.

Souhaite prendre l'atelier le plus grand (n°1)

3

Atelier 2 et 4 disponibles depuis fin Décembre 2010

Zoom sur les résidents actuels BUREAUX

SARL OTORI : **1**
Mr Philippe BAUDRAS
Menuiseries, isolation
Entré le 1/02/2010
Label Eco Artisan. CA en
développement. Entreprise saine.

LEYDIER Vanessa : **2**
Paysagiste
Entrée le 01/12/2010
Recherche à développer sa
clientèle de particuliers.

ENERGIE DE LA LUNE : **3**
Mr Marc LAFOSSE et Mr COUGOUL Jérôme
Bureau de recherche et développement en océanographie (dév. de
parcs hydroliens)
Entré le 01/03/2009. Prolongation exceptionnelle autorisée
jusqu'à Février 2012. Activité non encore pérenne.

PROUT Alexandre : **5**
Architecte
Entré le 01/03/2010
Activité en développement.

MOREAU François : **5**
Architecte
Entré le 01/12/2010
Activité en développement.
Devrait dépasser objectifs.

Bureau 4 disponible depuis 15 Décembre 2010

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

➤ Candidatures (depuis Janvier 2011) :

- * Décoration pour enfants (restauration meubles et fabrication objets divers)
- * Atelier de réparation d'articles en cuir
- * Tâpissier décorateur
- * Réalisation bâches de chantier sur échafaudages
- * Dépannage plomberie en vélo électrique
- * Conseil en recrutement
- * Impression et commercialisation d'objets décoratifs
- * Peinture bâtiment
- * Maçonnerie
- * Technologies d'informations
- * Couture retouches
- * Peinture décoration (fresques murales)

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET
FINANCIER 2010**

SYNTHÈSE

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET
FINANCIER 2010**

- ✓ 20 entreprises en 4 ½ ans
- ✓ La moitié des chefs d'entreprises sont des femmes
- ✓ 2 entreprises radiées
- ✓ Taux de pérennité des entreprises : 90 %

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

- 20 entreprises entrées depuis 2006

- 13 entreprises sorties depuis 2006
 - * 11 sont en activité
 - * 8 sont sur Bordeaux
 - * 2 sont allées s'installer sur le département et 1 hors région

- 2 ateliers et 1 bureau sont à pourvoir

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010



COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

Réalisations 2010 :

- ❖ Ateliers Facebook et web pour les artisans : 35 participants

Ateliers :

« comment utiliser les réseaux sociaux web ? »
« Savoir communiquer devant une caméra, comment présenter son activité en vidéo sur le web »

- ❖ Participation au salon Viv'Expo
- ❖ Réalisation d'une plaquette de présentation de la pépinière

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

- Photos Viv'Expo



COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010



COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

UN BUDGET

CHARGES		PRODUITS	
Charges de structure	27 671	Loyers /services facturés	18 651
Charges de personnel	20 105	Autres	29 125
TOTAL	47 776	TOTAL	47 776

❖ Un budget légèrement supérieur aux prévisions, au niveau des charges de structure.

❖ Un budget inférieur aux prévisions, au niveau des charges de personnel.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

PERSPECTIVES

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2010

- Accueillir et intégrer les nouveaux arrivants et les mettre en relation avec les réseaux professionnels.
- Redynamiser la communication autour de la Pépinière, communication institutionnelle et communication sur les entreprises résidentes (sud-Ouest).
- Renforcer le positionnement de la Pépinière comme acteur d'animation du quartier et lieu de vie, en y organisant quelques manifestations en fonction de l'actualité (signature de la charte éco-citoyenne dans le cadre de la semaine de développement durable, partenariat avec écoles...).
- Renforcer le dispositif d'accompagnement à la sortie des résidents de la pépinière.



LES ELEMENTS FINANCIERS

BUDGETS COMPARES PEPINIERE 2009/2010

CHARGES		
	2009	2010
Eau	195,61	222,51
Energies	7 054,26	6 276,14
Fournitures / Petit équipement	87,20	65,35
Locations mobilières	1 728,58	3 107,20
Entretiens / maintenance	6 437,50	8 003,20
Surveillance / Alarme	637,58	652,13
Assurances	2 037,98	2 158,94
Documentation	520,00	0,00
Honoraires	0,00	0,00
Relations publiques	472,96	307,37
Déplacements	228,95	0,00
Téléphone Internet	1 287,41	1 506,71
Formations		4 664,40
autres	1 103,21	707,00
Charges externes	21 791,24	27 670,95
Salaires	18 032,60	12 843,02
Charges sociales	11 126,03	7 262,38
Charges de personnel	29 158,63	20 105,40
TOTAL	50 949,87	47 776,35

PRODUITS		
	2009	2010
Loyers/Forfait charges communes	21 171,05	18 132,19
Remboursement Assurance		519,16
TOTAL		18 651,35

Autres	29 778,82	29 125,00
---------------	------------------	------------------

Caisses des dépôts
Europe

CMA : participation fonctionnement 14 889,41 14 562,50
Mairie de Bordeaux 14 889,41 14 562,50

TOTAL	50 949,87	47 776,35
--------------	------------------	------------------

SALAIRES

		2010		
	Brut	Montant horaire	Heures réalisées	Montant pépinière
Jean Pierre FRICHE	Salaires bruts	16,87	321,00	5 416,67
	Charges sociales	9,68	321,00	3 105,87
Hélène CROUAIL	Salaires bruts	24,67	301,00	7 426,34
	Charges sociales	13,81	301,00	4 156,51



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Aquitaine
Section Gironde

BUDGET REALISE 2010

CHARGES

Postes de dépenses	Montant	Observations
Eau - Energie	6 498.65	Essentiellement de la consommation gaz. Economies réalisées par rapport à l'année passée (contrôle et maîtrise de la température ambiante).
Fourniture- Petit Equipement	65.35	Fournitures de bureau
Locations mobilières	3 107.20	Dépenses relatives à la location du copieur-fax, et de matériel informatique.
Entretien - Maintenance	8 003.20	Augmentation relative à des interventions de réparations diverses suite, notamment à un vandalisme et des pannes.
Surveillance - Alarme	652.13	Interventions prestataires extérieurs liées à la surveillance du bâtiment
Assurances	2 158.94	Ensemble des assurances de la pépinière : local, RC, véhicules...
Formations	4 664.40	Poste supérieur à l'année précédente puisque des formations ont été réalisées (réseaux sociaux et web). Charges relatives aux intervenants assurant les formations.
Relations Publiques	307.37	Communication institutionnelle ainsi que communication sur les entreprises accueillies. Réalisation d'une plaquette.
P.T.T. Téléphone	1 506.71	Abonnements et Consommation pour une ligne fax, une ligne internet, une ligne téléphonique.
Autres	707.00	Taxes ordures ménagères.
Charges de personnel	12 843.02	saire animateur sur la base du réalisé
Charges sur salaire	7 262.38	Charges patronales sur le salaire de l'animateur
Total des Charges	47 776.35	



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Aquitaine
Section Gironde

PRODUITS

Postes de Recettes	Montant	Observations
Loyers - Forfait charges communes	18 132.19	Calculés sur la base des factures émises : - loyers en fonction de la date d'entrée des résidents actuels et des réévaluations effectuées - services refacturés sur la base du forfait charges communes - consommations affectables aux locaux
Remboursement Assurances	519.16	Remboursement assurance suite à vandalisme sur la porte de garage
Mairie	14 562.50	Prise en charge du déficit à part égale, sous réserve de ressources complémentaires
Chambre de Métiers	14 562.50	
Total des Produits	47 776.35	

Fait à Bordeaux, le 15 Juin 2011

Le Président,

Yves PETITJEAN



COMMUNICATION

Informations données lors des réunions d'informations, des Stages de Préparation à l'Installation ainsi qu'à toutes manifestations liées à la création d'entreprises

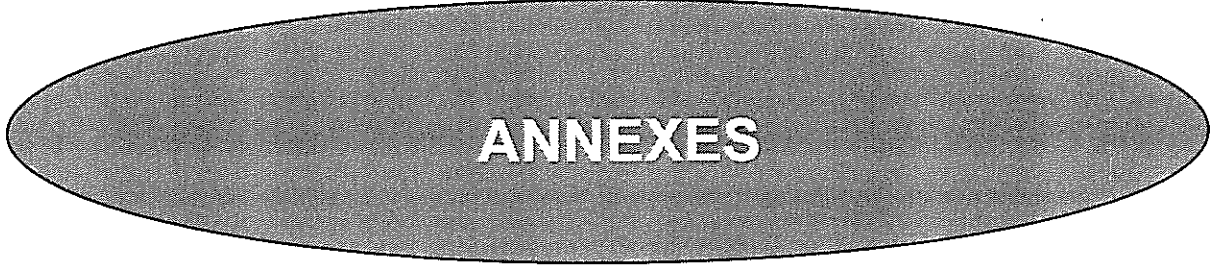
Site de la Mairie de Bordeaux : Présentation de la pépinière

Site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde : présentation de la pépinière et des entreprises hébergées.

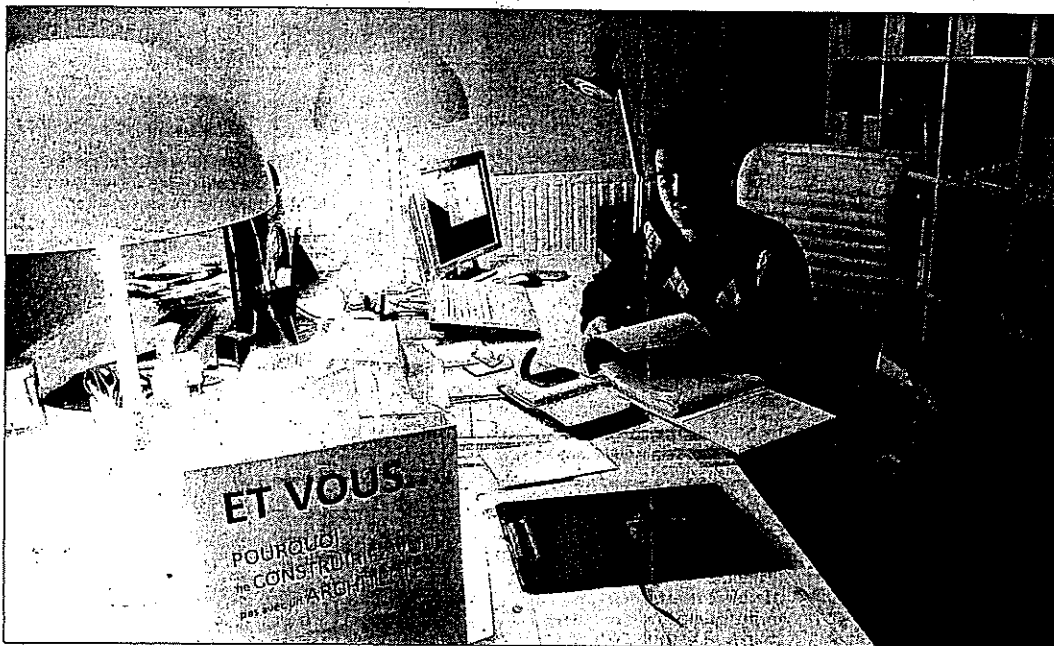
Plaquette présentant la pépinière, ses services et ses résidents.

Parution d'articles dans la presse (Sud-Ouest)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25



ANNEXES



Arrivé en février 2010, l'architecte Alexandre Prout va partager ses bureaux avec un collègue, François Moreau. PHOTO THIERRY DAVID

Les petits nouveaux de la pépinière artisanale

SAINTE-CROIX Deux sociétés quittent la structure mais une troisième génération de résidents s'installe avec notamment un bottier, un architecte, une paysagiste, une ébéniste

MICHEL MONTEIL
m.monteil@sudouest.fr

Trois départs à la fin de 2010, deux entrées le même mois et deux nouvelles arrivées le 15 janvier prochain. La pépinière d'entreprises artisanales de Bordeaux Sainte-Croix a trouvé son rythme de croisière. Elle a ouvert en novembre 2006 dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Bordeaux et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Gironde. Elle offre cinq bureaux et quatre ateliers avec des prix attractifs pour les jeunes entreprises artisanales en phase de démarrage. Elles peuvent y rester 23 mois. Puis elles doivent trouver un local propre en ville au prix du marché.

Alexandre Prout, 27 ans, Angoumois, a fait ses études à l'école de l'architecture et du paysage de Bordeaux. Salarié durant un court laps de temps, il décide, début 2010, de créer son propre cabinet d'architecte. En février, il s'installe dans un bureau de la pépinière, rue du Port. « Les avantages ? J'ai un local plutôt que d'être obligé de travailler chez moi, ça donne du standing à mon entreprise, dit-il. Je peux recevoir des clients, j'ai des photocopieuses et des salles de réunion à disposition. »

Une animatrice sur place

Et le tarif de location est plutôt avantageux. Entre 84 et 105 euros le mètre carré pour un bureau. « Le prix du marché est au moins le triple de ce

lui pratiqué ici », dit Hélène Crouaille, animatrice de la pépinière depuis juillet 2010. Auparavant, cette employée de la Chambre de métiers était au service du développement des entreprises en Médoc et Haute-Gironde.

Depuis décembre, Alexandre Prout partage son bureau avec un autre architecte, François Moreau. « On s'était rencontré à l'école, on a déjà travaillé ensemble sur certains projets », dit Alexandre Prout. Les deux architectes, investis dans le développement durable et la maison à ossature bois, misent ainsi sur l'entraide.

Chaussures haut de gamme

En même temps que François Moreau, une jeune paysagiste habitant

dans le quartier Saint-Michel, Vanessa Leydier, a aussi loué un bureau pour lancer sa propre entreprise. À la mi-janvier, deux autres artisans sont attendus : Paul Schiegnitz, allemand marié à une française, va louer un atelier où il installera son matériel de bottier.

Il fabriquera des chaussures sur mesure. « Il a connu la pépinière en venant avec son épouse, interprète, en France. Il a estimé que le marché français est le plus porteur pour son activité », témoigne Hélène Crouaille. Au même moment, Albane Bernard-Bordes, qui vient d'achever sa période d'apprentissage, ouvrira un atelier d'ébéniste et de restauration de meubles.

Ces arrivées compensent en partie le départ de ceux qui avaient at-

teint l'échéance des 23 mois en pépinière. Un délai qui connaît parfois quelques prolongements exceptionnels. Trouver un nouveau local en ville n'est pas toujours facile. « Nous les aidons dans cette recherche en partenariat avec la Ville et l'In'cité », dit Hélène Crouaille, mais c'est relativement difficile, notamment en terme de prix. »

Les couches à Canéjan

Fin décembre, la pépinière a ainsi vu partir trois sociétés. Hachemi M'Hamdi, électricien (Armelect services), a transféré son siège social chez lui en attendant de trouver un local. François Méria pu trouver une nouvelle adresse dans le quartier pour sa société « Un plombier dans la ville ». Marie Tink Long Ki, célèbre pour les couches lavables et les vêtements écologiques Maman Pélican, a déplacé son siège dans le Nord et ouvert un atelier de fabrication à Canéjan.

Le fait d'être hébergé dans le même immeuble et de partager des services communs crée naturellement des liens entre les créateurs. Hélène Crouaille les accompagne dans les différentes démarches : ouverture sociale, subvention de collectivités, comptabilité... Elle anime régulièrement des réunions. « À la demande des entreprises, on a le projet d'une charte de l'environnement avec récupération d'eau de pluie et économie d'énergie », dit Hélène Crouaille. Des poubelles de tri sélectif sont déjà en place à chaque étage.

PREMIER BILAN

16 entreprises en quatre ans

La création de cette pépinière est l'une des mesures prises en 2006 par la Ville et la Chambre de métiers et de l'artisanat pour inciter les artisans à revenir en centre-ville. Depuis novembre 2006, 16 entreprises sont passées par la pépinière. Une a fait faillite.

Les autres, au bout des 23 mois de présence, ont dû trouver des locaux personnels ailleurs. Outre la présence d'une animatrice, les résidents bénéficient de services : con-

sultants, accompagnement, formation, mise à disposition de deux véhicules électriques pour les déplacements en ville.

Aujourd'hui, la pépinière en est à sa troisième génération de résidents. Compte-tenu des départs et arrivées en cours, trois locaux seront à nouveau disponibles à partir du 15 janvier : deux ateliers (23 et 47 mètres carrés) et un bureau de 22 mètres carrés.

Contact : 05 56 91 75 37.

Nous rendre visite / nous contacter :

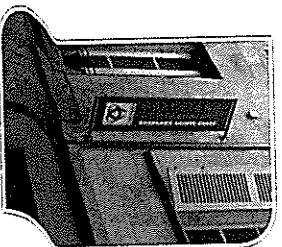
**PÉPINIÈRE
D'ENTREPRISES
BORDEAUX SAINTE-CROIX**

11 rue du Port

33800 BORDEAUX
tel. 05 56 91 75 37

Animatrice : Helene GROUAIL 06 08 33 06 70

ou contact : Hôtel de Ville de Bordeaux
Service Développement économique
tel. 05 56 10 20 30



Rejoignez

Des dossiers de candidatures sont disponibles auprès d'Helène Grouail sur place sur demande ou au service Développement Economique de l'Hôtel de Ville de Bordeaux.



La pépinière en ligne

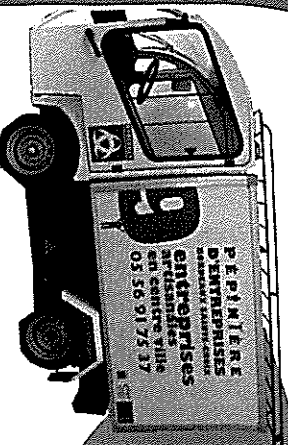
sur www.cm-bordeaux.fr ou sur www.bordeaux.fr

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES BORDEAUX SAINTE-CROIX

- une structure d'accueil
- une structure d'hébergement
- un accompagnement au développement
- un suivi régulier...
- des services partagés

Entreprises artisanales et de Services EN CENTRE VILLE !

**Pépinière :
Boostez votre
démarrage !**



Logo of the **COMITÉ D'ENTREPRISES BORDEAUX SAINTE-CROIX** (C.E.B.S.C.).

Logo of **LA PIIR** (Le Port International d'Activités Industrielles et de Recherche).

Logo of **Gitonde** (Généraliste International de Travaux d'Organisation).

Logo of **REGION** (Nouvelle-Aquitaine).

Logo of **Engage** (European Union).

Logo of **MVA** (Maison des Villes et des Métiers).

Logo of **BORDEAUX** (Municipality).

➤ Qu'est ce qu'une pépinière d'entreprises ?

C'est une structure **d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement de l'entreprise en création**, qui propose des locaux, des équipements et des **services partagés** permettant une réduction de charges, ainsi qu'un accompagnement personnalisé durant le développement de l'activité de l'entreprise. C'est aussi un élément moteur de création de réseau qui aide le porteur de projet à intégrer les "dispositifs" régionaux et départementaux **d'aide à la création d'entreprise.**

La pépinière d'entreprises BORDEAUX-SAINTE CROIX c'est...

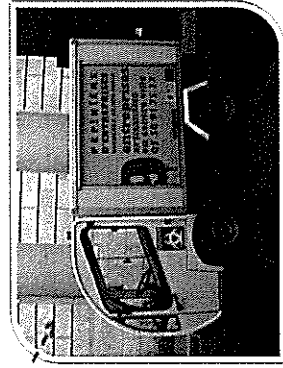
L'outil de **redynamisation** de l'artisanat dans le centre historique, la pépinière d'entreprises Bordeaux Sainte Croix est opérationnelle depuis novembre **2006**. Neuf entreprises artisanales y sont installées et bénéficient d'un **hébergement pendant 23 mois** pour répondre à la demande de services de **proximité** dans le centre et se constituer une clientèle.

L'animation de la pépinière est confiée à la **Chambre de métiers et de l'artisanat de la Gironde** qui assure aux entrepreneurs, **conseils, accompagnement, formation...** avant leur installation définitive dans des locaux en centre ville.

P É P I N I È R E D'ENTREPRISES BORDEAUX-SAINTE-CROIX

En chiffres !

- Création en 2006
- 16 entreprises depuis sa création
- 9 locaux entre 11 et 30 m² soit 5 bureaux, 4 ateliers
- 23 mois d'hébergement maximum
- 1 animateur



2 véhicules électriques à disposition des locataires !



Energie de la Lune
Bureau d'étude océanographique au service de projets maritimes et fluviaux
www.energiedelalune.fr
MarcLafosse, JérômeCougoul
j.cougoul@energiedelalune.fr
m.lafosse@energiedelalune.fr
06 63 36 66 57
06 64 38 59 10

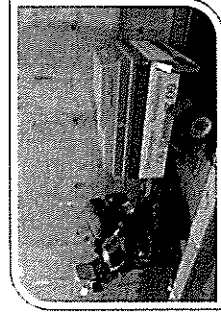
AlexandreProut, Architecte
Cabinet d'architecture contemporain et durable
www.alexandreprout.com
contact@alexandreprout.com
mob. 06 70 03 00 11

alexandreprout

Maman Pélican

Maman Pelican

Fabrication de vêtements écologiques et de couches lavables en ligne
Tink Long Ki Marie
tel. 05 56 74 24 32
mob. 06 77 09 17 36
contact@maman-pelican.com
www.maman-pelican.com



Un plombier dans la ville

Plomberie, dépannage en centre ville
FrançoisMeric
mob. 06 20 00 47 09

Otori

Isolation, amélioration thermique habitat, rénovation, fenêtres, survitrage, portes (menuiserie)
PhilippeBaudras
tel. 05 56 02 36 85
mob. 06 37 62 77 86
philippe.baudras@sfr.fr



Amelect Services
Electricité générale
M'HAMDI Hachemi
mob. 06 19 63 31 17

